



# Au fil du temps

**ANNEE 2003  
N° 2**

*Dans ce numéro :*

Le mot du Maire

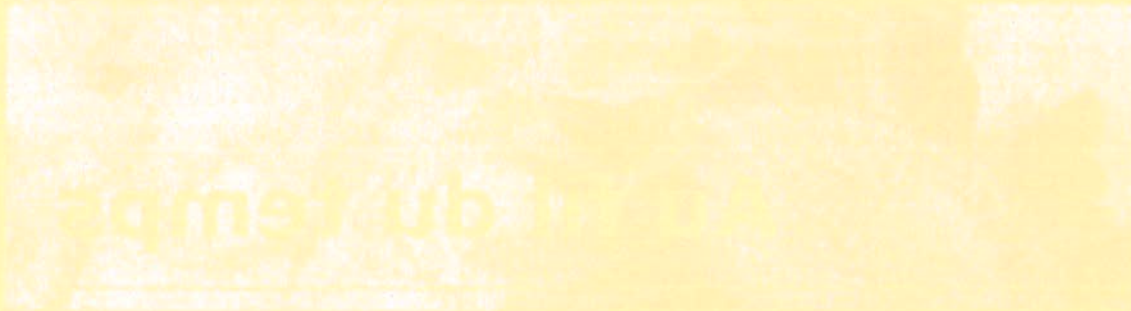
Infos diverses

31 mai : la Côte d'Ivoire à  
Jumeauville

Adieu au château d'eau



*Mairie de Jumeauville*



ANNÉE 2003  
N° 5

Si vous désirez recevoir ce bulletin en couleur par e-mail,  
faites-en la demande en mairie  
[MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr)

**Dans ce numéro :**

Le mot du Maire	p 1
La vie du Conseil	p 2
Le relevé de carrière	p 3
Infos diverses	p 4
Fiche vacances gendarmerie	p 5
Greffes	p 7
Etat-civil	p 8
La Côte d'Ivoire à Jumeauville	p 9
Démolition du château d'eau	p 10
Kermesse école/repas des Anciens	p 11
Tennis/Fêtes et animations	p 12
Billet d'humeur	p 13
La vie de l'école	P 14
Rappel sur les déplacements	P 15
Poésie	P 16
Humour	P 17

# *Le Mot du Maire*

Madame, Monsieur,

Nous allons faire le point sur les différentes actions qui se dérouleront au cours des mois prochains.



## ***L'étude de faisabilité de défense contre les inondations :***

Le bureau d'études SETEGUE a réalisé une étude complète du bassin versant du Ru de Senneville sur les communes de Jumeauville, Boinville, Guerville, Arnouville, et Hargeville. Cette étude, dont nous sommes à l'origine et maître d'ouvrage, est maintenant achevée et les différents intervenants du bassin versant se sont réunis à plusieurs reprises. Chaque Conseil Municipal a indiqué quelles sont les actions qu'il souhaite voir se réaliser. Ce dossier complet est adressé aux financeurs (Conseil Général, Régional, Agence de l'eau, Ministère de l'environnement), nous attendons leurs réponses pour engager des travaux.

## ***L'étude pour la sécurité routière :***

Les points retenus par le bureau d'étude sont l'école, ainsi que le virage situé entre la rue des rosiers et la ruelle verte.

## ***Le contrat rural :***

Trois actions sont retenues pour ce contrat rural :

1. La construction d'une salle de réunion.
2. L'aménagement des abords de cette salle et de la mairie,
3. La réfection de l'église : rejointoiement des façades, peinture intérieure, chauffage, et remise en état du carrelage.

## ***La réfection des chaussées***

Au cours du mois de juillet, après les moissons, nous ferons procéder à la réfection des chaussées les plus dégradées. Cette action sera financée en grande partie par le programme triennal de voirie du Département.

Voici rapidement exposés les domaines d'activités qui occupent le Conseil municipal.

Nous avons eu l'honneur de recevoir l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au cours du mois de mai, il est venu remercier le village de sa participation à la collecte humanitaire organisée en décembre à l'initiative de Madame Mazubert.

Nous aurons le plaisir de nous rencontrer au repas des anciens, ainsi que le 13 juillet à l'occasion de la réception traditionnelle.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Pierre SEIGE  
Maire de Jumeauville  
Président du SIVOM d'Arnouville les Mantas

# LA VIE DU CONSEIL

## Séance du 28/11/02 :

Le Conseil Municipal a décidé :

- la réactualisation de la valeur des biens assurés compte tenu de l'achat de la balayeuse et des matériels informatiques,
- l'acquisition des nouvelles versions de logiciels auprès de la société SEGILOG et la maintenance du matériel informatique auprès de la société PROMOSOFT,
- de louer le gîte rural à M. SANZVILLAR pour une durée de 2 ans pour son activité professionnelle,
- d'exonérer de droit de place les marchands ambulants réguliers, et de fixer ce même droit à 16 € pour les occasionnels.

Questions diverses :

- le syndicat des transporteurs d'Ile de France et la Région acceptent de subventionner chacun à hauteur de 50% le projet d'aire de demi-tour pour les transports en commun à l'étude côté Est du village.

## Séance du 13.02.03 :

Le Conseil Municipal a décidé :

- de demander une subvention (DGE 2003) pour la mise aux normes de l'installation électrique de l'église, l'installation d'un compteur EDF et l'amélioration du chauffage. Ces travaux s'élevant à 7.704 € ht,
- de demander une subvention (programme triennal de voirie 2003/2004/2005) pour réaliser les travaux suivants :
  - entretien des rues de Goussonville, d'Hargeville, de la Cavée, des Rosiers, Ruelle Verte et le Logis,
  - reprofilage de la route de Goupillières,
  - travaux d'assainissement de voirie sommaire rue de la Cavée,
    - caniveaux et couche de roulement Ruelle Verte,
    - renforcement des rives voie de liaison entre route d'Hargeville et route de Goupillières,
    - revêtement de voirie rue de Pichelou,
- de demander une subvention au Fond départemental d'action Foncière pour l'acquisition d'un terrain non bâti derrière la mairie,
- de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG pour la renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion,
- d'adhérer à l'association des communes pour la réduction des nuisances aériennes de l'ouest Parisien (ACRENA),
- de participer à l'étude sur la qualité de l'air.

Questions diverses :

- le SIRYAE en concertation avec la SAUR a décidé, au vu des coûts engendrés, la démolition du château d'eau. L'émetteur Orange devra être déplacé,
- la commune de Guerville va demander son adhésion au SIVOM d'Arnouville pour le ruissellement,
- ligne de cars 11.10, le car du samedi matin à 07h12 sera supprimé pour doubler le suivant actuellement surchargé.

## Séance du 13.03.03 :

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme de travaux présenté par l'architecte C. LE ROUX au titre du contrat

rural, soit :

- la construction d'une salle polyvalente 265.000 € ht
- la construction d'un atelier municipal 94.000 € ht
- l'aménagement des abords de ces constructions 62.000 € ht

## Séance du 27.03.03 :

Le Conseil Municipal a approuvé :

- le compte administratif 2002 dont les résultats sont les suivants :
  - section fonctionnement excédent 56.529,59 €
  - section investissement excédent 163.246,53 €
  - en reste à réaliser d'investissement excédent 12.913,00 €
- le compte de gestion 2002 dont le résultat est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - CCAS 3.000 €
  - Caisse des Ecoles 3.900 €
  - Coopérative Scolaire 160 €
  - ADMR Maule 425 €
  - Jumeauville Loisirs 2.530 €
- de porter le taux des taxes pour l'année 2003 à

	Taux 2002	Taux 2003
Taxe d'habitation	3,81 %	4,00 %
Taxe foncière (bâti)	6,19 %	6,50 %
Taxe foncière (non bâti)	30,10 %	31,61 %
Taxe professionnelle	13,77 %	13,77 %

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2003 dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	319.928,00 €	319.928,00 €
Section d'investissement	320.637,00 €	320.637,00 €

Questions diverses :

- l'entretien des espaces verts sera réalisé par le personnel communal,
- l'équipement du gîte sera vendu lors de la brocante.

## Séance du 10.04.03

Le Conseil Municipal a décidé de porter le taux de la Taxe Foncière (non bâti) à 31.60% au lieu des 31.61% décidés lors de sa séance du 27.03/03.

Questions diverses :

- le bouclage du circuit d'eau par Goussonville devrait être réalisé en fin d'année.
- antenne de téléphonie mobile : un document est consultable en mairie
- La commune a acquis une tondeuse auto-portée

# Le relevé de carrière

**L**e relevé de carrière est la pièce maîtresse qui sert au calcul de la retraite du régime général. Il est également pris en compte par les caisses de retraite complémentaire. Nous conseillons donc de le demander (si on ne l'a pas reçu) deux ans avant la date du départ en retraite afin de le régulariser le cas échéant.

Le relevé de carrière est le document sur lequel figurent les salaires soumis à cotisations assurance vieillesse (dans la limite du plafond de la Sécurité sociale).

Il est le reflet de la carrière de l'assuré et permet de déterminer les trois éléments qui servent au calcul de la retraite à savoir : le salaire de base, le taux et la durée d'assurance.

## Comment est-il alimenté ?

Dès le premier emploi du salarié, la Cnav ouvre un compte à son nom et sous son numéro d'immatriculation à la Sécurité sociale. Ce compte est mis à jour grâce aux déclarations annuelles de salaires (DADS) établies et transmises par l'employeur. D'où l'importance d'une bonne immatriculation dès l'embauche (voir au dos).

Pour chaque année d'activité, un salaire est reporté et des trimestres sont validés dans la limite de 4 par an.

Cependant le nombre de trimestres « validés » ne correspond pas obligatoirement à la durée d'activité. Il est fonction du montant du salaire soumis à cotisations : par exemple pour 2003, un salaire soumis à cotisations de 1 366 € valide un trimestre.

Les périodes d'interruption de travail pour maladie, maternité, accident du travail, invalidité, chômage, armée... sont assimilées, sous certaines conditions, à des périodes de travail. C'est-à-dire que des trimestres sont validés sans report de salaires puisqu'il n'y a pas, pour ces périodes, de versements de cotisations.

## A NOTER

Le relevé de carrière de la Sécurité sociale mentionne des salaires et des trimestres et non pas des points. La valeur et le nombre de points concernent uniquement les régimes de retraite complémentaire (l'Arco pour les salariés et l'Agirc pour les cadres).

## LE CONSULTER SUR INTERNET

Sur le site [www.retraite.cnaf.fr](http://www.retraite.cnaf.fr) chacun peut consulter son relevé de carrière. S'agissant de données personnelles, l'accès est protégé par un mot de passe. Les internautes doivent d'abord remplir un formulaire en ligne en indiquant leurs coordonnées et leur numéro de Sécurité sociale. Ils reçoivent ensuite, par la poste, un code confidentiel qui leur permet de consulter leur relevé.

Si les assurés constatent des anomalies de report, nous leur conseillons de réunir les pièces justificatives (bulletins de salaires, attestations maladie, chômage, etc.) et de les transmettre à la Cnav, pour régularisation, deux ans avant la date de leur départ en retraite.

Attention, l'année en cours et l'année précédant la demande ne sont pas reportées sur le relevé.

ANNEE	ACTIVITES	DURÉE DES TRIMESTRES VALIDÉS	SALAIRE MOYEN GÉNÉRAL	SALAIRE MOYEN INDIVIDUEL
1970	Travail salarié	4	14 200	14 200
1971	Travail salarié	4	14 200	14 200
1972	Travail salarié	4	14 200	14 200
1973	Travail salarié	4	14 200	14 200
1974	Travail salarié	4	14 200	14 200
1975	Travail salarié	4	14 200	14 200
1976	Travail salarié	4	14 200	14 200
1977	Travail salarié	4	14 200	14 200
1978	Travail salarié	4	14 200	14 200
1979	Travail salarié	4	14 200	14 200
1980	Travail salarié	4	14 200	14 200
1981	Travail salarié	4	14 200	14 200
1982	Travail salarié	4	14 200	14 200
1983	Travail salarié	4	14 200	14 200
1984	Travail salarié	4	14 200	14 200
1985	Travail salarié	4	14 200	14 200
1986	Travail salarié	4	14 200	14 200
1987	Travail salarié	4	14 200	14 200
1988	Travail salarié	4	14 200	14 200
1989	Travail salarié	4	14 200	14 200
1990	Travail salarié	4	14 200	14 200
1991	Travail salarié	4	14 200	14 200
1992	Travail salarié	4	14 200	14 200
1993	Travail salarié	4	14 200	14 200
1994	Travail salarié	4	14 200	14 200
1995	Travail salarié	4	14 200	14 200
1996	Travail salarié	4	14 200	14 200
1997	Travail salarié	4	14 200	14 200
1998	Travail salarié	4	14 200	14 200
1999	Travail salarié	4	14 200	14 200
2000	Travail salarié	4	14 200	14 200
2001	Travail salarié	4	14 200	14 200
2002	Travail salarié	4	14 200	14 200
2003	Travail salarié	4	14 200	14 200

## CE QU'IL FAUT SAVOIR ...

### CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES

DONNER A VOS PETITS-ENFANTS :

UN ABATTEMENT FISCAL EN PLUS

Jusqu'au 31 décembre 2002, lorsqu'un grand-père ou une grand-mère donnait 15 000 euros à son petit-enfant, il n'y avait aucun droit d'enregistrement à verser à l'Etat. Si le "cadeau" dépassait cette valeur de 15 000 euros, il fallait verser des droits au Trésor Public.

Désormais, vous pouvez donner jusqu'à 30 000 euros par grand-parent et par petit-enfant.

Autrement dit, si vous avez trois petits-enfants, vous pouvez donner, sans payer de droits de donation :

le grand-père : 30 000 € x 3 petits-enfants = 90 000 €

la grand-mère : 30 000 € x 3 petits-enfants = 90 000 €

En l'état actuel de la loi, cette possibilité peut être utilisée tous les dix ans, car le fisc "oublie" les donations après dix ans.

Ce nouvel abattement est également immédiatement applicable aux familles dans lesquelles une ou plusieurs donations ont déjà eu lieu. Autrement dit, si vous avez fait une donation en 2001 de 15 000 euros à votre petit-fils ou petite-fille, vous pouvez recommencer jusqu'à une somme de 15 000 euros sans droits en 2003.

Cet abattement s'applique quel que soit l'âge des grands-parents ou des petits-enfants. Il est cumulable avec les réductions liées à l'âge des grands-parents.

En dehors de l'aspect fiscal, il faut respecter la règle dite de "la réserve héréditaire" qui interdit notamment aux parents de déshériter leurs enfants en donnant tous leurs biens aux petits-enfants.

Pour qu'il n'y ait aucun problème plus tard, il faut donc calculer le montant de "la réserve héréditaire" dans votre cas.

Cette règle justifie que la donation soit rédigée par un notaire car sinon l'égalité risque d'être rompue ou pire la réserve héréditaire risque de ne pas être préservée.

N'hésitez pas à interroger votre notaire sur cette nouvelle possibilité, il vous permettra de prendre vos décisions en toute sécurité.

#### CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Actuellement il faut savoir que les délais d'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport sont particulièrement longs, environ deux mois pour une carte et un mois pour un passeport.

De plus, pour les passeports, l'obtention en urgence (24 heures) est supprimée, sauf pour cause de décès.

Pour les passeports encore, l'inscription d'un enfant mineur sur le passeport d'un parent qui exigeait un timbre fiscal à 30 € (renouvelable au bout de 5 ans) est désormais de 60 € (mais le renouvellement au bout de 5 ans est gratuit)

### ANALYSE DE L'EAU

Analyse réalisée par la DDASS et le Laboratoire Départemental d'Analyses des Yvelines sur échantillon prélevé le 23 septembre 2002 :

#### Résultat des mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure supérieure
- Chlore libre	0.35 mg/ICI2	

#### Résultats de l'analyse laboratoire

	Résultats	Limites de qualité inférieure supérieure
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
- Bact. aé. Revivifiables à 22 °-68h	1 n/ml	
- Bact. Aér. Revivifiables à 36 °-44h	<1 n/ml	
- Coliformes thermotolérants/100ml-MS	<1 n/100ml	0
- Entérocoques/100ml-MS	<1 n/100ml	0
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>		
- Turbidité néphélométrique	0.47 NTU	2
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>		
- pH	7.50 unité pH	6.5 9
<b>MINERALISATION</b>		
- Conductivité à 20°C	650 µS/cm	

#### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## Les règles du bruit

Selon l'article 8 de l'arrêté préfectoral datant du 24 décembre 1999, " les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

> les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

> les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La Gendarmerie Nationale vous informe

Afin de mieux assurer la sécurité de tous, il a été instauré un service de surveillance des résidences durant l'absence estivale de leur propriétaire.

Un formulaire ci-joint est mis à votre disposition afin de nous le faire parvenir à la brigade de Gendarmerie de GUERVILLE, soit par la Poste, soit en vous présentant directement à notre unité.

Gendarmerie Nationale  
1 Impasse des Bayeuilles  
78930 GUERVILLE  
Tph : 01.30.42.39.58  
Fax : 01.30.42.39.59

## FICHE VACANCES

NOM – PRENOM	
ADRESSE	
PERIODE DE VACANCES	
ALARME (OUI/NON)	
CLEFS (CONFIEES A..., ADRESSE)	
N° TELEPHONE OU L'ON PEUT VOUS JOINDRE	

**Recherche personne avec véhicule pour  
aller chercher 3 enfants à Mantes et  
les garder jusqu'à 20 heures environ les  
mardis, jeudis et vendredis.**

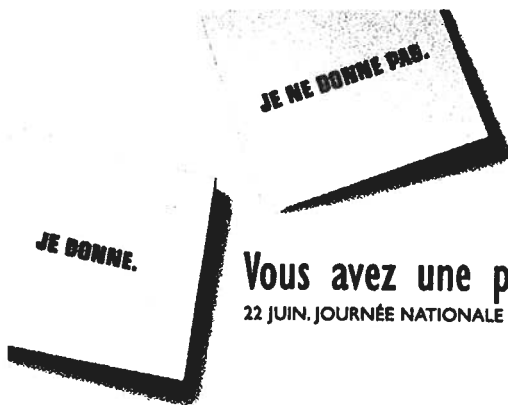
**Ménage et repassage possibles en plus.**

**Renseignements au 06 15 10 14 99**

**Qui a perdu, en début d'année, un trousseau de  
clés de voiture devant l'école ?**

**Les réclamer à l'école ou en mairie**





## **Vous avez une position, dites-la à vos proches**

22 JUIN. JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

*Communiqué prêt à insérer.*

**22 juin 2003**

### **3<sup>ème</sup> journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe**

*Retrouver une vie normale, pouvoir faire des projets... Ce sont des choses simples, mais que chaque malade en attente de greffe espère aujourd'hui. Cet espoir naît de la générosité d'un donneur et du savoir faire des professionnels de la greffe. Pour les malades, votre position sur le don d'organes compte plus que tout, alors faites-la connaître à vos proches.*

#### **Améliorer ou accroître les chances de vie**

Chaque année, en France, plus de 3 600 personnes bénéficient d'une greffe d'organes. Elle leur permet de retrouver une vie normale, un travail, un environnement amical et familial, les joies de tous les jours. Certains patients sont donc sauvés, d'autres ont une qualité de vie considérablement améliorée. La greffe de rein, par exemple, la plus importante en France, mais aussi celle pour laquelle le nombre de patients en attente augmente d'année en année, met fin au traitement lourd et contraignant que représente la dialyse. Derrière ces prouesses médicales, il y a la générosité des donneurs.

#### **Les Français en faveur du don d'organes mais ...**

Lorsque l'on vous a interrogé sur votre position vis-à-vis du don d'organes, vous avez été 90% à vous dire en faveur du don. Pourtant, une minorité d'entre vous a fait connaître son avis à ses proches (24%). (Sondage Louis Harris 2002)

L'enjeu de la greffe dépend de votre avis et de sa transmission de votre famille. Car c'est à elle que l'on demandera de témoigner de votre volonté au moment de votre décès.

#### **« 22 juin 2003 : une journée pour faire connaître sa position à ses proches »**

Le 22 juin 2003, l'Etablissement français des Greffes organise la 3<sup>ème</sup> journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Ce rendez-vous invite chacun à faire connaître sa position à sa famille. En France, le taux de refus est encore trop élevé (environ 32 %) souvent parce que la famille ne connaît pas la volonté du défunt. Aujourd'hui, si vous faites connaître votre position sur le don d'organes, condition *sine qua non* de la greffe, vous donnez plus de chances à un malade d'être greffé.

Pour donner rendez-vous aux Français, une campagne radio sera diffusée du 18 au 22 juin. Le jour J, un grand événement symbolique délivrant un message d'espoir pour les 10 000 malades en attente de greffe se déroulera à Paris et dans 27 autres villes de France. Sur une place centrale, les Français seront invités dans un geste de solidarité, à venir allumer 1 000 bougies portant chacune un message d'espoir.

En parallèle, 400 000 professionnels de santé travaillant dans les hôpitaux qui pratiquent des greffes seront personnellement informés sur les activités de prélèvement et de greffe et interpellés sur le nécessaire engagement de chacun dans une chaîne continue, impliquant de nombreux métiers qui permettent l'aboutissement d'un prélèvement et d'une greffe.

*A partir du 15 mai, toutes les informations sur le programme des événements sur [www.efg.sante.fr](http://www.efg.sante.fr)  
Commandez un document d'information ou une carte de donneur au numéro vert 0 800 20 22 24*

---

*Merci de bien vouloir porter cette opération  
à la connaissance des lecteurs  
de votre support de communication.*

---

**Etablissement  
français  
des Greffes**

EN COLLABORATION AVEC LES HÔPITAUX ET  
LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA GREFFE

5, rue Lacuée - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 67 55 50  
Fax : 01 44 67 55 61  
[www.efg.sante.fr](http://www.efg.sante.fr)

# LA VIE DU VILLAGE

## ETAT CIVIL

### *Nouveaux habitants*

*Nous souhaitons la bienvenue à :*

*M. et Mme PESENTI 11, rue des Rosiers*

*M. GODEAU 88, Grande Rue*

*M. AMARA et Mme CORNIAUX 13, rue de Pichelou*

*M. et Mme BERTIN 17, rue des Rosiers*



### *Naissances*

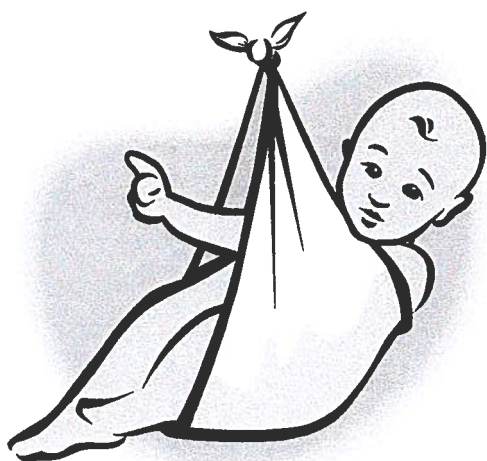
*Marien MILLAS 4, rue de Goussonville  
Le 2 février*

*Jeanne MASSON 13, rue des Rosiers  
Le 14 mars*

*Olivia BACHELET 8, rue des Rosiers  
Le 16 avril*

*Arthur ROBERT 51, Grande Rue  
Le 14 mai*

*Félicitations aux heureux parents*



### *Ils nous ont quitté*

*Melle FRICHOT Geneviève le 30 janvier*

*M. LANGLOIS Fortuné le 7 avril*

*Sincères condoléances à leurs proches.*

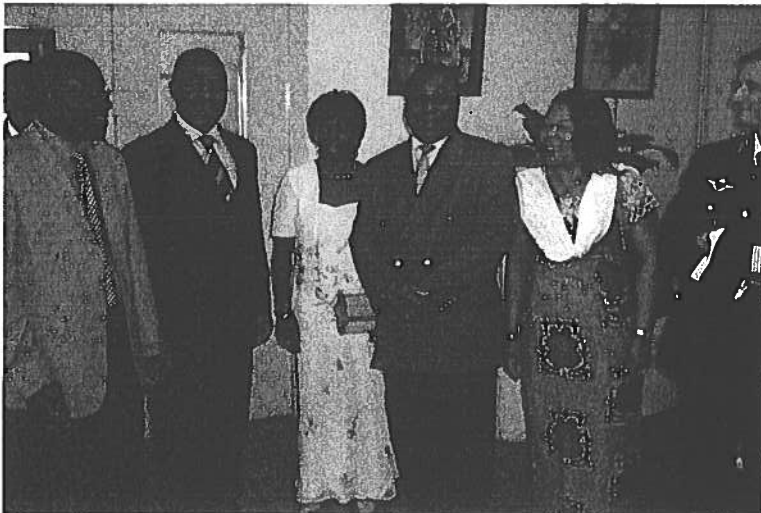
## LA COTE D'IVOIRE A JUMEAUVILLE

Ce 31 mai, Jumeauville était à l'honneur. En effet, Son Excellence Monsieur KOUDOU KESSIE Raymond, ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, nous faisait l'honneur de nous rendre visite, accompagné de cinq personnalités de son ambassade, ceci en présence de Monsieur LAMBERT, sous-préfet et de Monsieur BRAYE, sénateur des Yvelines.

Après que Monsieur SEIGE lui eût souhaité la bienvenue et présenté la



*"A travers Jumeauville, c'est toute la France que nous venons remercier..."*



commune, Monsieur l'Ambassadeur, au nom de ses compatriotes, a remercié les habitants de Jumeauville, qui, lors de la collecte organisée par Madame MAZUBERT, ont été particulièrement généreux. A ce moment, 2 tonnes 750 de nourriture, médicaments, produits de consommation courante, etc... avaient été envoyés (et reçus par les habitants de Sakassou, en présence de l'épouse du chef de l'Etat ), ce qui, a souligné Monsieur l'Ambassadeur dans

son discours, est remarquable par rapport au nombre de Jumeauvillois.

Madame MAZUBERT a également remercié tous les généreux donateurs, la municipalité et les bénévoles qui lui ont permis de réussir cette collecte, et a souhaité être soutenue à plus haut niveau si cela se reproduisait.

Monsieur le Sous-Préfet a ensuite conclu, à l'unisson des personnes présentes, en formant des vœux pour que la Côte d'Ivoire retrouve une stabilité politique et une prospérité économique qu'elle n'aurait jamais dû perdre.



ilqué...

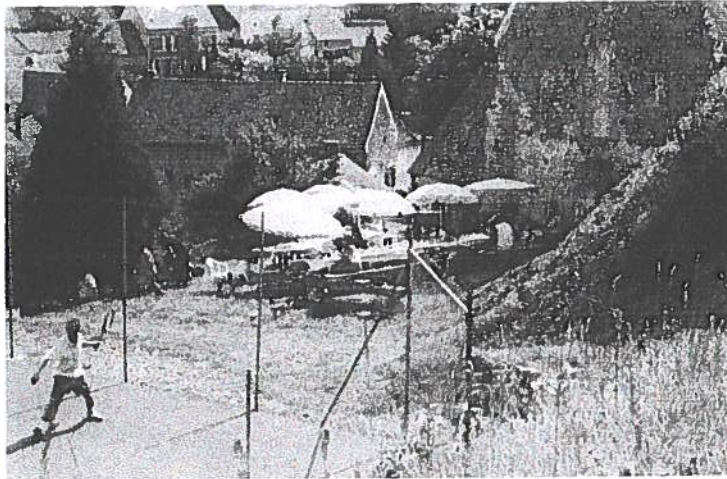
### ction TENNIS :

ntaine de personnes et une douzaine s ont participé au succès du tradi- arnoi barbecue de l'Ascension qui lé sous un soleil de plomb.

rs de tout âge se sont affrontés, cer- la première fois, dans le meilleur es-

ont sagement préféré surveiller les

ournée, une fraîcheur toute relative plus grand nombre à rester autour de



lui-même, en deux



le en ser- f devrait ou octo-

x château



deman-

## Animations.

journée carnaval sur le thème de l'Afri- enfants de l'école se sont déguisés et le leur a permis de défiler dans les rues jus- . Au déjeuner, plusieurs parents se sont us pour un pique-nique. A 14h00, le magi- é les enfants sans voix ainsi que les pa- it génial. Merci aux dames qui ont accep- des crêpes pour le goûter.

la brocante. Cette année encore, le soleil as fait défaut. Nous avons un grand nom- sants qui sont repartis ravis et avec des soleil". Merci aux trois jeunes qui ont ani- midi avec leur tam-tam. Merci également ns qui, pendant toute une journée suppor- it, l'incorrection et le non-respect de l'au- aines personnes.

nai—16 personnes ont assisté aux 1er auve. Tout le monde a été reçu. Le major remettra les diplômes fin juin. Il a été de- autre session, car la liste d'attente est nmage qu'une place ait été perdue. ns également une session ados, qui sont deurs pendant les vacances de la Tous-

Il était prévu que nous ferions un ball-trap le 31 août. Mais en bons novices que nous sommes dans ce genre de manifestations, il nous a été déconseillé de le faire ce dimanche-là. Mais Mesdames et Messieurs les fans de ball-trap, vous pourrez vous entraîner dans d'autres villa- ges, car 6 ball-traps sont prévus 20 kilomètres à la ronde ce jour-là. Le Président de la F.F.B.T. nous a donné une autre date. Elle sera courant juin 2004.

### Calendrier de la rentrée

28 septembre : loto

Octobre : marché gastronomique

Novembre : soirée Halloween

20 décembre : calèche du Père Noël

Pour notre week-end en Alsace "à la rencontre de Saint Nicolas", qui se déroulera les 6 et 7 décembre, il reste encore quelques places.



## BILLET D'HUMEUR...

Avec l'arrivée de la belle saison, viennent la chaleur, la lumière, les fleurs et les bourdons et autres abeilles. Avec la belle saison revient un sentiment de vie et de liberté. Et pourtant, on n'est pas tout seuls. Et il n'y a pas que les bourdons qui font du bruit..... Cependant.....

C'est tellement jouissif  
Quand on a un moteur poussif  
De mettre la poignée en coin  
Et d'attendre en vain

C'est tellement rassurant  
Quand on n'a pas vingt dents  
De faire tourner longtemps  
Son engin, et pourtant...

C'est tellement motivant  
Quand on a un parc élégant  
De faire tourner longtemps  
Sa tondeuse n'importe quand

C'est tellement bien  
Quand avec la nuit la fraîcheur vient  
Et que dans son jardin  
On peut crier pour un rien

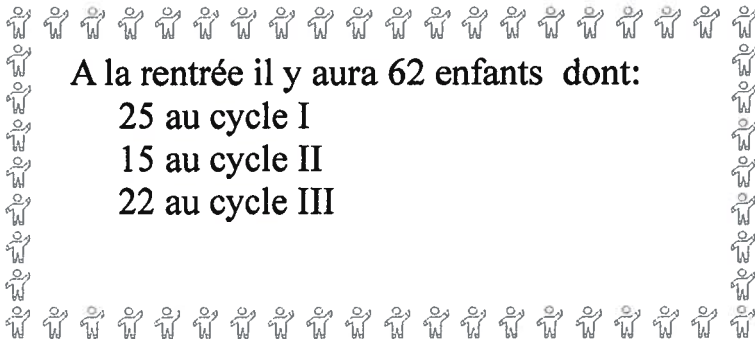
C'est tellement bien  
Quand on est entre copains  
De se réunir dans un coin  
Et de parler jusqu'au matin

Alors que.....

C'est tellement agréable  
Quand au petit matin pâle  
Les oiseaux d'une longue tirade  
Entament une journée calme.

N'oublions pas que la liberté de chacun finit là où commence celle des autres et que si nous vivons dans un cadre aussi agréable c'est pour pouvoir en profiter, loin du bruit et de la fureur de la ville.





A la rentrée il y aura 62 enfants dont:  
 25 au cycle I  
 15 au cycle II  
 22 au cycle III



La kermesse aura lieu le 14 juin. Le spectacle aura pour thème: l'Afrique



Les sorties ont été annulées à cause des événements du Moyen Orient et du plan Vigipirate.



On prévoit des réfections de peintures et du remplacement de mobilier pour l'année 2003-2004 pour la classe de cycle II et en 2004-2005 pour la classe de cycle III

Le cycle III a fait une sortie en péniche en mars. Merci au Conseil général



L'école  
 Julien Cochin



Le professeur d'anglais est parti à la fin du premier trimestre.



Le cycle III va faire du vélo avec une école de Mézières le mardi 24 juin.



Il y a eu un carnaval avec Fête et Animation fin d'année avec magicien et défilé. C'était bien !!!!!  
 Il faudra recommencer l'année prochaine .

La récréation a changé d'heures: le matin elle est maintenant entre 10 heures 15 et 10 heures 30 et l'après-midi elle est entre 14 heures 45 et 15 heures

La cantine , c'est toujours bien



Il y a toujours entre 30 et 35 enfants qui y mangent .

# Les déplacements

## À PIEDS

Le trottoir est réservé aux piétons.

Depuis juin 2001, priorité absolue des piétons engagés sur la traversée d'une chaussée.

Traverser toujours sur un passage pour piétons.

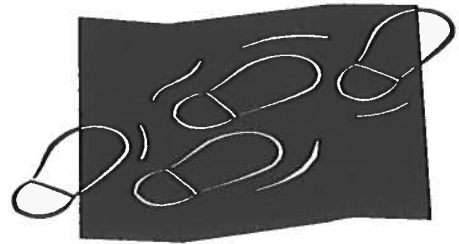
Regarder toujours avant de traverser.

Ne jamais traverser devant ou derrière un véhicule.

S'il n'y a pas de trottoir, marcher sur le bas-côté de façon à toujours voir les véhicules.

Dans la rue, pensez aux personnes vulnérables qui sont:

Les enfants,  
Les personnes âgées  
Les handicapés



## LES ROLLERS LES SKATES LES TROTTINETTES

Les utilisateurs sont des piétons ( articles R217 à R219.4 du Code de la Route)

**Circuler sur les trottoirs et les passages piétons**

**Respecter la signalisation piétons**

**Ne pas circuler sur la chaussée ou les pistes cyclables**

**Adapter sa vitesse**

**Respecter le sens normal de circulation**

**Dépasser les piétons par la gauche**

**Porter un casque, coudières, genouillères, protège-poignets**

## LES DEUX ROUES: Vélos, Scooters, Motos

Seuls, les enfants de moins de 8 ans ont le droit de circuler sur le trottoir.

Mettez pied à terre si vous empruntez les trottoirs

Utilisez la chaussée ou les pistes cyclables

Ne roulez pas à 2 ou plus de front mais mettez vous en file indienne

Roulez avec un engin adapté à votre taille et vos capacités

Soyez visible de nuit

Portez un casque

Ne slalomez pas entre les voitures

Signalez tout changement de direction

Ne roulez pas près de la bordure du trottoir, de la chaussée, des voitures en stationnement

Tout doucement  
Par un beau matin de printemps  
Il y a eu quarante ans  
Porté par l'espérance des gens  
J'ai pris mon élan.

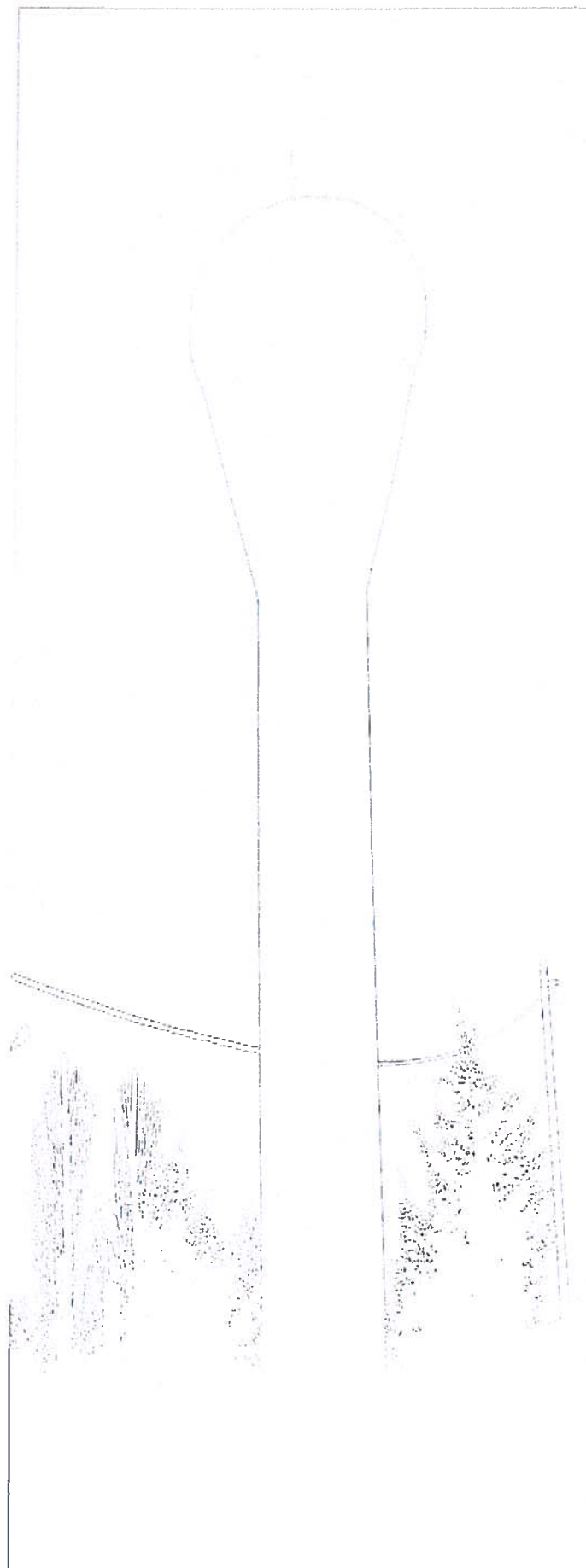
Tout doucement  
Pendant si longtemps  
Sous la pluie et dans le vent  
J'ai travaillé imperturbablement  
Pour le confort des gens.

Tout doucement  
À mes amis volants  
J'ai raconté des histoires de courants  
De bulles et de grondements  
Afin de bercer leurs enfants.

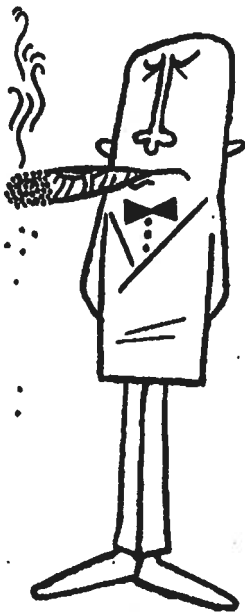
Tout doucement  
À mon grand étonnement  
Un échafaudage branlant  
À la Tour Eiffel ressemblant  
A rendu le monde communicant.

Tout doucement  
Par un beau matin de printemps  
Serviteur depuis quarante ans  
Dans l'indifférence des gens  
J'ai fini en tas fumant.

*F. Massy*







# Adresses utiles

## Numéros d'urgence :

Police secours :	17
Gendarmerie nationale :	01.30.42.39.58
1, impasse des Bayeuilles 78930 Guerville	
Sapeurs pompiers :	18
Centre de secours et d'incendie :	01.30.90.91.46
Chaussée Saint-Vincent 78580 Maule	
SAMU	15
SAMU social :	115

## Hôpital de Mantes

Boulevard Sully  
78200 Mantes la Jolie 01.34.97.40.00

## Polyclinique de la région mantaise (privée)

23, boulevard Duhamel  
Mantes la Jolie 01.30.98.16.00

## Clinique du Val-Fourré (privée)

Rue René Duguay-Trouin  
78200 Mantes la Jolie 01.30.94.32.00

## Centre hospitalier Montgardé (privé)

32, rue Montgardé  
78410 Aubergenville 01.30.95.52.00

## Centre anti-poison

Hôpital F. Wida  
200, faubourg St Denis  
75010 Paris 0.820.066.066

## Médecins de garde/Pharmacies de garde

Appeler le 15, le médecin du SAMU vous interrogera et vous orientera.

SOS Amitié : 0.820.066.066  
(N° indigo : 0.12€/minute)

ALLO Enfance Maltraitée : 119  
Anonyme et gratuit ou 0.800.05.41.41

Aide aux victimes : 0.810.09.86.09  
N° azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Sida info service : 0.800.840.800  
(Anonyme et gratuit)

Drogue info service : 0.800.23.13.13

Espace Territorial d'Action Sociale/PMI 01.34.97.80.80

12 bis rue des merisiers

78711 Mantes la Ville

Permanence assistante sociale en mairie d'Epône (maison de l'entraide) : mardi de 9h à 12h sur RDV

CPAM : 01.30.98.33.00

Centre de paiement n°161 0.820.904.102

16 rue des érables 78200 Mantes la Ville

Allo Secu (suivi des remboursements)  
0.820.900.900

Permanence en mairie de Guerville : les 1er, 3ème, 5ème  
jeudis de 9h à 12h /Permanence en mairie de Thoiry :  
tous les mardi de 13h30 à 16h30

CAF : 01.34.79.45.14

1 rue la fontaine

78200 Mantes la Jolie

ANPE : 01.30.63.85.70

49 rue du clos cellier

78200 Mantes la Jolie

Assedic : 0.811.01.01.78

Inscription par téléphone (0,11 €/unité) 01.39.44.85.10

ADMR de Maule : 01.30.90.75.95

Allée de Carnoustie

20 place du Général de Gaulle

78580 Maule

CNAV (retraites) : 01.55.45.58.98

# Mairie de Jumeauville

Téléphone : 01.30.42.61.29

Télécopie : 01.30.42.34.77

Messagerie :

MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

## Adresses utiles (suite...)

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales  
11, rue des Réservoirs 78000 Versailles 01.39.49.78.00

Direction départementale de l'Équipement 01.30.94.83.55  
Permis de construire et urbanisme  
65, Bld Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie

EDF (sécurité dépannage) : 0.810.333.178

Electricité et Gaz de France : 01.34.78.84.84  
76, rue des Gravières 78200 Magnanville

SAUR (eau potable) : 01.30.46.48.43  
22, rue du moulin 78690 Les Essarts le Roi 01.30.46.44.44

La Lyonnaise des eaux (assainissement) : 0.810.379.379

France Télécom : 01.30.63.14.14  
2, rue Pierre de Ronsard 78200 Mantes la Jolie

Hôtel des impôts : 01.34.79.49.00  
CDI Mantes-est  
31, Bd Georges Clémenceau 78200 Mantes la Jolie

Perception d'Épône : 01.30.95.60.89  
75, Ave Professeur Émile Sergent 78680 Épône

Météo France :  
Prévisions météorologiques à 5 jours sur le département :  
01.36.68.02.78  
ou par minitel 3615 code météo

### ORDURES MÉNAGÈRES

#### Collecte des Ordures Ménagères :

Tous les mardis matin.

#### Ramassage des encombrants :

Le ramassage est devenu trimestriel. Les prochains ramassages pour l'année 2003 sont les suivants :

- Vendredi 13 juin 2003
- Vendredi 12 septembre 2003

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposées la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

- MARDI : DE 18H À 19H
- VENDREDI : DE 9H À 11H
- SAMEDI : DE 10H À 11H30

LE MAIRE REÇOIT LE MARDI DE 18H À 19H,  
LE SAMEDI DE 10H À 11H30.

Tribunal d'instance 01.34..78.77.44  
20, Ave de la République 78200 Mantes la Jolie

Tribunal de grande instance 01.39.07.36.05  
5, place André Mignot 78000 Versailles

Ecole élémentaire Julien Cochin : 01.30.93.98.88  
64, Grande Rue 78580 Jumeauville

Collège de la Mauldre : 01.30.90.92.22  
54, rue de Mareil 78580 Maule

Lycée V. Van Gogh : 01.30.95.03.33  
Rue Jules Ferry  
78410 Aubergenville

### ARRONDISSEMENT DE MANTES

Député de la 9<sup>ème</sup> circonscription : Monsieur Henri CUQ  
Sa permanence d'accueil des administrés se déroule en Mairie d'Épône le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois, tous les deux mois, de 14 heures à 15 heures ou au bureau permanent d'Aubergenville, 15 avenue Charles de Gaulle le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 10 à 12 heures. Uniquement sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.91.19.50.

### CANTON DE GUERVILLE :

Conseiller Général : Monsieur Pierre AMOUROUX  
Sa permanence d'accueil des administrés se déroule en Mairie d'Épône uniquement sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.95.05.05.

Collecte du verre et des papiers :

L'apport volontaire peut être effectué dans des containers derrière la Mairie



Gardons notre village propre

### Bulletin municipal

Editeur : Mairie de Jumeauville  
Directeur de la publication : P. SEIGE, Maire  
Comité de Rédaction : M. PIOT, B. QUINET, P. CHABRILLAT, M. LECOQ, F. MASSY.  
Photos : R. DUTERTRE, E. FEVRE, M. LECOQ, P. SEIGE  
Imprimerie : Mairie de Jumeauville  
Tirage : 260 ex. / juin 2003